
Membres en exercice:

10

Séance du 27 juin 2014

Le 27 juin 2014 l'assemblée régulièrement convoquée le vendredi 20 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis LARAGÉ

Présents : 9

Sont présents: Jean-Louis LARAGÉ, Evelyne ALRIVIE-CHANTELOT, Annie MAZET-RIVIERE, Daniel TAURAND, Serge LAVERGNE, Jean-Pierre LAVAL, Pierre DURAND, Jérôme LACAM, Annie GLEDINES

Votants: 10

Représentés: Paul VERDOJA

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Annie MAZET-RIVIERE

Ordre du jour:

- 1- Décision modificative de crédit "programme 127 Plan Local d'Urbanisme" pour paiement indemnité commissaire enquêteur : + 122.00 euros
- 2- Décision modificative de crédit "article 73921" pour paiement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : +1800 euros
- 3- Courrier de l'Association Media Art
- 4- Courrier de l'Association sportive les Ségalins
- 5- Prêt des chapiteaux
- 6- Mise en place d'un bulletin municipal
- 7- Questions diverses

1- DM programme 127 PLU - DE_2014_035

Le cout total d'établissement du PLU était de 10 000 euros et comprenait l'étude, les réunions et l'élaboration des documents, la prestation du commissaire enquêteur et les annonces légales.

Le Tribunal Administratif (TA) nous avait demandé une provision de 800 € pour l'indemnisation du commissaire enquêteur.

Le solde, valorisé par le TA, nous conduit à un dépassement des crédits prévus de 122.00 euros. L'approvisionnement de ce solde sera prélevé sur le compte 61522 (entretien bâtiment).

2- DM article 73921 FPIC - DE_2014_036

Le Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), est destiné à la solidarité entre les collectivités. Pour les communes de la Communauté de Communes Cère et Dordogne et la communauté, cette taxe s'élève en 2014 à 231 000 €, se répartissant de la façon suivante : 106 400 € à la charge de la communauté et 124 600 à la charge des communes. Pour la commune de Teyssieu, la part définie par l'Etat est de 2717 €. En Conseil communautaire, il a été décidé que la communauté de communes assumera 35 % de la charge de chacune des communes, ce qui ramène la part de la commune de Teyssieu à 1 766 euros.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, il convient donc d'établir une décision modificative pour ce montant, prélevé au compte 022 (dépenses imprévues).

3- L'association Média Art souhaite connaître les dispositions d'aide de la mairie en matière de prêt de salle, photocopies, subvention. Des précisions sont demandées au Président afin de débattre ultérieurement de cette association et des aides éventuelles de la commune.

4- Le Maire informe les élus de la réception d'un courrier de l'Association sportive les Ségalins de Teyssieu, demandant un accroissement de la subvention communale. Un point sera fait sur la situation financière du club.

5- La Communauté de Communes Cère et Dordogne sollicite la commune pour le prêt de chapiteaux à l'occasion de la fête des associations du 07 septembre 2014. Le Conseil Municipal donne son accord.

6- Annie Mazet-Rivière, deuxième adjointe, a dans ses attributions , l'élaboration du bulletin municipal. Le Conseil municipal débat sur la forme, le fond et la périodicité de ce bulletin. La fréquence retenue est de deux parutions par an. Le titre reste à définir.

Fait en Mairie à Teyssieu le 04 juillet 2014

Le Maire, Jean-Louis LARAGÉ